

A AFFICHER DANS VOTRE LOCAL DE CHASSE

CONSIGNES A RESPECTER POUR LES SAISIES DES PRELEVEMENTS DE BECASSE SUR VOTRE CARNET

COLLEZ VOTRE ETIQUETTE

« Carnet prélèvement bécasse 2019 / 2020 »

Avec votre code barre et votre nom et prénom

**Carnet de
prélèvement
Bécasse
National**

**Réglementation des
prélèvements et des jours
de chasse**
Se référer à l'arrêté
ministériel et aux arrêtés
préfectoraux en cours

Apposez ici le timbre
« Carnet Prélèvement Bécasse »
de votre
titre de validation

Dès réception du carnet :
Ci-dessus, à l' emplacement prévu à
cet effet, collez le timbre «Carnet
Prélèvement Bécasse» transmis avec
votre titre de validation.

**Carnet à retourner
obligatoirement à la
Fédération Départementale ou
Interdépartementale des
Chasseurs qui vous l'a délivré,
avant le 30 juin.**

Cette étiquette se trouve à droite au-dessus de votre validation. Vous la découpez et la collez sur votre carnet de prélèvements.

Si au cours de cette saison, vous tuez 3 bécasses par exemple, vous devez perforer 3 lignes différentes :

1 bécasse tuée = 1 ligne = 1 mois de capture perforé.

Retournez votre carnet FIN FEVRIER
A la FDC 32 ou à la fédération qui vous l'a délivré*.

- Cela évitera d'oublier votre carnet au fond de votre poche et vous permettra d'en demander un autre pour l'année suivante lors de votre validation
- *Le N° de département de délivrance se trouve sur l'étiquette.

**MERCI DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER CES
CONSIGNES QUI FACILITERONT LA SAISIE DES
PRELEVEMENTS !**